

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 15 mai 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI (arrivée à 19h45 au point n°3), Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sandrine BUDIN (pouvoir à Michelle PILOZ), Guillaume DAVID (pouvoir à Estelle GHORIS), Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER (pouvoir à Estelle KELLER), Christophe GUSI (pouvoir à Yoann GODET), Virginie LAURENT-MEYER (pouvoir à Alexandra DURY), Aimé VIAL (pouvoir à Frédéric VIAL)

Date de la convocation : 9 mai 2023

Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN

Conseillers présents à l'ouverture : 19. Quorum atteint.

Délibération n°47-2023 : ajout aux tarifs du camping municipal

Par délibération n°08-2023, le conseil municipal a arrêté les tarifs pour la saison 2023. A ces tarifs s'ajoute la taxe de séjour, taxe instituée par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Si la taxe de 0.22€ par personne majeure a bien été indiquée dans cette délibération, celle de 0.61€ par personne pour les camping-cars a été omise.

Il convient donc d'ajouter cette taxe dans les tarifs du camping.

**Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

-FIXE les tarifs suivants pour le camping municipal à compter de l'année 2023 :

	Tarif journalier
Adultes hors taxe de séjour à partir de 18 ans	3,78 €
Enfant – 18 ans	2,50 €
Enfant – 3 ans	Gratuit
Emplacement pour cycliste AVEC électricité	5,00 €
Emplacement tente ou caravane avec un véhicule et camping-car	7,00€
Groupe : centre de loisirs/colonie de vacances forfait 10 enfants (encadrants gratuit)	20,00 €
Tente toilee et bois / capacité : 2 personnes (compris emplacement + 1 véhicule + électricité + abri vélo)	30
Pods (cabane en bois) / Capacité : 3 personnes (compris emplacement+ 1 véhicule + électricité)	40
Branchement électrique hors emplacement vélo	5,00 €
Animaux vaccinés sur présentation du carnet	2,00 €
Véhicule supplémentaire	2,00 €
Garage Mort	5,00 €

-PRECISE qu'il convient de rajouter à ces tarifs journaliers la taxe de séjour qui s'élève actuellement à 0.22€ par personne majeure **et à 0.61€ par personne majeure pour les camping-cars**. Cette taxe est instituée et gérée par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en application de ces tarifs.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 15 mai 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.

Frédéric VIAL

Le Maire,

